



2015 DILT 12 DFA : Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux – Approbation du compte administratif 2014.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux (STTAM). Les dépenses et les recettes de ce service font l'objet d'un budget spécial. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC), respectivement annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Conséquence du budget annexe, le STTAM a toujours su maîtriser ses coûts de fonctionnement, malgré l'impact du glissement vieillesse-technicité, la revalorisation indiciaire ponctuelle de certains corps et l'inflation. Le tableau ci-dessus rappelle, en millions d'euros, les montants de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses	35,01	34,81	33,99	33,53	33,70
Recettes	35,78	35,56	35,27	34,19	41,99

En 2014, les recettes de fonctionnement ont augmenté en raison uniquement du mouvement budgétaire rendu nécessaires pour le transfert de 8.000.000,00 € du budget annexe vers le budget général;

Pour l'exercice 2014, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	33.700.891,01 €	41.983.707,59 €	8.282.816,58 €
Investissement	14.938.165,53 €	7.353.385,09 €	-7.584.780,44 €
Totaux	48.639.056,54 €	49.337.092,68 €	698.036,14 €

Après incorporation de l'exercice 2013, qui affiche un report en recettes de 13.225.650,34 euros, le résultat pour l'exercice 2014 est excédentaire de 13.272.785,77 euros.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 18.758.334,26 euros, dont 11.247.433,55 euros de report d'excédent cumulé au 31 décembre 2013.

Au terme de l'exercice 2014, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits employés est de **14.938.165,53 euros**. Affichant 6.385.000,00 euros au budget primitif 2014, l'excédent reporté (11.247.433,55 euros) a donc été diminué de 8.553.165,53 euro.
- en recettes, le montant constaté est de **7.353.385,09 euros**, hors reprise du solde d'exécution cumulé d'investissement (11.247.433,55 euros)

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites ainsi que de l'amortissement des subventions perçues.

i. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20 ET 21)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 6.896.952,83 euros, répartis comme suit :

- 5.997.516,68 euros au titre des achats de véhicules (nature 2154), en baisse par rapport aux 8.355.205,95 euros constatés en 2013.
- 138.662,78 euros au titre des équipements de garage (nature 2155).
- 704.700,74 euros au titre des travaux réalisés dans les sites du STTAM (nature 2135).
- 19.514,26 euros au titre des logiciels informatiques (nature 205).
- 36.558,37 euros en achat de mobiliers et de matériel informatique (nature 218).

Les restes à réaliser pour l'exercice 2014 s'élèvent à 1.015.048,14 euros, dont 14.413,24 euros sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles et 1.000.634,90 euros sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles.

ii. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 40, natures 13911, 13912 et 13918).

Le montant de la reprise est égal à celui de la subvention perçue rapporté à la durée d'amortissement du bien subventionné. Cette opération d'ordre budgétaire, qui tend à minorer l'autofinancement, est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordres de la section d'exploitation (chapitre 042). Elles ont été exécutées à hauteur de 41.212,70 euros.

iii L'IMMOBILISATION DES TRAVAUX REALISES EN REGIE (chapitre 40, nature 2135)

Aucun travail réalisé en régie n'a entraîné d'opération amortissable.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent très majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et Valeur Nette Comptable des véhicules vendus). Ces opérations, qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, sont équilibrées sur le plan budgétaire et sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

i. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)

La recette a été réalisée à hauteur de 6.490.519,82 euros, par le débit du compte 681 de la section d'exploitation. Ce montant est en hausse légère par rapport aux 6.265.990,76 euros constatés en 2013, du fait du montant des dépenses passées en 2013.

ii. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2154)

La VNC correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 153.847,67 euros, en hausse par rapport aux 82.640,77 euros constatés en 2013.

iii. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Ce poste regroupe les subventions perçues par le STTAM. Le montant perçu en 2014 est de 58.116,89 euros, en hausse par rapport aux 28.545,00 euros perçus en 2012. Cette hausse est due à l'achat de nombreux véhicules électriques.

3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 14.938.165,53 euros.
- le montant des recettes titrées s'élève à 7.353.385,09 euros.
- le solde d'exécution de l'exercice 2014 est donc déficitaire de 7.584.780,44 euros.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté fin 2013 (11.247.433,55 euros), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 3.662.653,11 euros.

II. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 42.731.369,81 euros lors de la décision modificative n°1 2014.

Au terme de l'exercice, la situation se présente comme suit :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et des charges rattachées est de **33.700.891,01** euros, en hausse de 0,5 % par rapport aux 33.535.432,02 euros constatés en 2013.

- en recettes, le montant des recettes constatées est de **41.983.707,59** euros, en hausse de 23 % par rapport aux 34.186.332,73 euros de 2013. Cette hausse s'explique uniquement par le transfert de 8.000.000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Sans ce transfert comptable, la baisse des recettes se serait établie à 0,6%.

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

i. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Les dépenses principales sont celles consacrées aux achats de carburants, de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, aux locations de véhicules industriels spécialisés, aux versements d'indemnité d'assurance aux tiers.

Les crédits regroupés sous le chapitre 011 s'élèvent à 7.435.439,12 euros, à comparer aux 7.890.392,06 euros de 2013.

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les carburants (natures 602210 et 602212) : 1.954.310,15 euros, en baisse nette par rapport aux 2.097.981,31 euros de 2013, et les 2.358.876,67 euros dépensés en 2012. Cette évolution favorable résulte concomitamment de la baisse des prix à la pompe, de la diminution du parc municipal, et du pourcentage sans cesse croissant des véhicules électriques au sein du parc.

- les fournitures d'atelier (nature 60223) : 1.270.215,28 euros exécutés en 2014, à comparer aux 1.612.527,73 euros exécutés en 2013, et aux 1.588.813,04 euros dépensés en 2012, ce qui représente une baisse de 21%. La part essentielle de ces sommes est consacrée à l'achat de pièces détachées nécessaire à la maintenance.

- les locations mobilières (nature 6135) : 1.175.587,48 euros constatés en 2014, à comparer aux 1.183.172,43 euros constatés en 2013. Cette nature permet de régler les dépenses relatives à la location de cars, de véhicules, d'engins spéciaux, de matériel industriels, les prestations relatives à l'opération « Paris Plage » nécessaires à la réalisation d'opérations particulières, événementielles ou festives. Si l'année 2013 a connu une hausse importante en raison du nombre plus élevé d'opérations à réaliser : Berges de Seine, Congrès AIMF, etc.... l'année 2014 est resté stable.

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168) : 584.367,64 euros exécutés en 2014, contre 761.478,84 euros dépensés en 2013, et 732.664,43 euros constatés en 2012. Le STTAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à 70.000,00 euros, le service

est amené à la fois à payer les primes d'assurances auprès de sa compagnie, et à verser des indemnités aux tiers, victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal.

- les fluides, énergies et locaux (natures 6061 à 6068) : 637.940,36 euros constatés en 2013, à comparer aux 777.825,26 euros dépensés en 2012.

- la variation des stocks (nature 6032) : 669.698,73 euros en 2014, à comparer aux 565.368,04 euros constatés en 2013, et aux 587.362,73 euros de 2012. La valeur des stocks dépend très largement des niveaux de carburants restant dans les cuves au moment de la valorisation. Chaque année, le service achète son stock à la valeur initiale (en 2014, 669.697,73 euros) et le revend à sa valeur au 31 décembre. En 2014, la valeur au 31 décembre était de 635.352,02 euros.

ii. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 19.376.466,91 euros à comparer aux 19.192.756,05 euros dépensés en 2013.

Hors dépenses liées aux recours ponctuels de personne extérieur en réinsertion par le travail (nature 6218), la masse salariale est de 18.882.773,06 euros, en hausse par rapport aux 18.798.536,73 constatés en 2013.

Pour sa part, la dépense réalisée sur la nature 6218 « autre personnel extérieur » atteint 493.693,85 euros, en hausse par rapport aux 394.219,32 euros constatés en 2013.

iii. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ce chapitre regroupe les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. 244.617,49 euros ont été dépensés à ce titre, en très nette augmentation par rapport aux 103.650,59 euros de 2013 et aux 93.433,20 euros constatés en 2012.

Cette forte hausse s'explique par les préparatifs au transfert de 8.000.000,00 euros du budget annexe vers le budget général, le pendant des 8.000.000,00 euros constatés en recettes (voir chapitre précédent) étant équilibré par une dépense de 5.821.213,35 euros mise en dépenses exceptionnelles et d'une réservation de crédits de 2.178.876,65 euros en Dépenses Imprévues (chapitre 022)

iv. DEPENSES IMPREVUES (chapitre 022)

Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre initié par l'ordonnateur, les postes budgétaires sur lesquels sont imputées les dépenses selon leur nature. Cette réserve a été abondée à hauteur de 2.178.876,65 euros.

v. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés a été exécuté à hauteur de 6.644.367,49 euros en hausse par rapport aux 6.348.631,53 euros de 2013. Cette hausse s'explique par une hausse du montant des travaux réalisés dans les garages ainsi que par la dépense importante en achat de véhicules en 2013. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le STTAM délivre des prestations aux différentes Directions ainsi qu'à des structures du périmètre Ville (Services du département, du CASVP, des mairies d'arrondissement, etc.) ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics : Eau de Paris, Paris Musées, etc.

Ces prestations sont facturées selon des tarifs unitaires (publiés au BMO en chaque fin d'année) et dont l'évolution a été la suivante :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
+ 1.5 %	+ 1.5 %	0 %	0 %	1.0 %	1,6 %	1.5 %	1,0 %	0 %	0 %	0%

i. PRESTATIONS DE SERVICE (chapitre 70, nature 706)

La recette réalisée est de 41.983.707,59 euros. Or la recette exceptionnelle de 8.000.000,00 euros, il faudrait comparer 33.983.707,59 euros avec les 32.069.863,52 euros constatés en 2013, et aux 33.142.346,39 euros constatés en 2012. Cette recette se répartit comme suit :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014
7060 - Budget général Ville	25.210.608,54	24.587.439,63	24.243.745,18
70601 – Budget annexe de l'Eau	0,00	0,00	0,00
70602 – Budget annexe Assainissement	1.163.649,20	1.131.898,13	1.119.337,26
70603 – Budget annexe Fossoyage	107.804,67	110.676,07	108.374,10
70605 – États spéciaux d'Arrondissement	2.628.964,54	2.568.748,86	2.582.119,64
7061 – Conducteurs détachés	250.674,24	721.763,15	460.597,63
7062 – Budget général Département	1.115.015,98	509.635,77	323.407,41
70621 – Autres collectivités	368.327,96	396.068,24	352.911,46
7063 – Assistance Publique Hôpitaux de Paris	622.147,56	584.338,22	653.408,57
7065 – EAU de PARIS	996.278,32	832.634,16	713.836,04
7066 - CASVP	656.344,15	599.944,29	606.952,21
7067 - SIAAP	22.531,23	26.717,00	28.199,91
TOTAL	33.142.346,39	32.069.863,52	31.192.889,41

ii. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Ce poste, d'un montant de 624.620,51 euros regroupe :

- la participation des Établissements Publics (nature 70831) pour 107.149,10 euros.
- les locations (nature 70832) d'un montant de 517.471,41 euros regroupent les prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

iii. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La somme de 66.882,03 euros constatés en 2014, à comparer aux 137.182,25 euros constatée en 2013, provient des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des

sinistres avec des véhicules municipaux. Elle est également en diminution par rapport aux 149.747,02 euros perçus en 2012.

iv. PRODUIT DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, de quelques outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2014 est de 1.244.235,00 euros, à comparer aux 606.750,00 euros de 2013 et aux 447.845,00 euros perçus en 2012.

3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à **33.700.891,01** euros, en faible hausse vis à vis des 33.535.432,02 euros constatés en 2013.
- le montant des recettes titrées s'élève à **41.983.707,59** euros, en hausse par rapport aux 34.186.332,73 euros de 2013.
- le résultat de l'exercice 2014 de la section d'exploitation est donc excédentaire pour un montant de 8.282.816,58 € euros.
- l'excédent cumulé au 31/12/2013 s'élevait à 1.327.316,08 euros.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs étant égal à la différence entre le produit des ventes (soit 1.244.235,00 euros du compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (153.847,67 euros du compte 675) atteint donc pour l'exercice 2014 la somme de 1.090.387,33 euros.

Conformément aux règles d'affectation du résultat prévu par l'instruction M4, il est proposé que :

- Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, soit 1.090.387,33 euros, soit affecté au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 réserves règlementées).
- Le solde de 7.192.429,25 euros (différence entre le résultat de l'exercice 2014 et le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs) vient s'ajouter à l'excédent cumulé d'exploitation constaté fin 2013.

L'excédent cumulé d'exploitation passe donc, à la fin de l'exercice 2014, à 8.519.745,33 euros.

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2014.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris